



## **RAPPORT ANNUEL**

# **APPLICATION DU RÈGLEMENT 22-164 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

# **2024**

Déposé à la séance du conseil du 20 février 2025

## 1. PRÉAMBULE

---

Sanctionné le 16 juin 2017, la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, permet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, à une municipalité de prévoir les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000 \$ et plus, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public. L'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* exige par ailleurs que des règles à cet effet soient prévues au Règlement de gestion contractuelle (RGC) de la Municipalité. Par exemple, elle pourrait établir le seuil de la dépense à partir duquel elle attribue ses contrats de gré à gré. Ce seuil pourrait varier selon le type de contrat (services professionnels, exécution de travaux, etc.).

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité doit déposer annuellement, lors d'une séance du conseil municipal, un rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuelle.

## 2. OBJET

---

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement numéro 22-164 portant sur la gestion contractuelle.

## 3. OCTROI DES CONTRATS

---

Voici le sommaire des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la Municipalité :

Contrats + de 25 000 \$	Appel d'offres public		Gré à gré	
	N <sup>bre</sup>	Valeur	N <sup>bre</sup>	Valeur
Approvisionnement (biens)	0	0 \$	3	109 783,54 \$
Services professionnels	0	0 \$	3	125 265,26 \$
Services de nature technique	1	800 585,30 \$	3	92 126,02 \$
Travaux de construction	3	4 542 747,78 \$	3	337 241,46 \$
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>5 343 333,08 \$</b>	<b>12</b>	<b>664 416,28 \$</b>

### 3.1 CONTRATS DE GRÉ À GRÉ – DÉPENSES DE MOINS DE 25 000 \$

Le Règlement numéro 22-164 sur la gestion contractuelle ne prévoit aucune règle spécifique pour ce type de contrat.

### 3.2 CONTRATS DE GRÉ À GRÉ (ENTRE 25 000 \$, MAIS INFÉRIEURE AU SEUIL OBLIGEANT L'APPEL D'OFFRES PUBLIC (TAXES INCLUSES)

En 2024, la Municipalité a octroyé douze (12) contrats de gré à gré dont les montants se situaient entre 25 000 \$ et le seuil obligeant l'appel d'offres public comme suit :

- ✓ Groupe Pleine Terre - 26 917.95 \$  
Suivis hydrologiques relatifs à l'aménagement d'étangs de reproduction pour la rainette faux-grillon de l'ouest dans le quartier du Canal
- ✓ Construction J.P. Roy Inc. - 123 190.02 \$  
Travaux d'aménagements d'étangs de reproduction pour la rainette faux-grillon
- ✓ Laboratoire G.S. - 36 464.32 \$  
Contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux de reconfiguration de la rue du Pont
- ✓ Transport Noël et Fils Inc. - 28 743.75 \$  
Nettoyage des fossés dans le quartier du Canal
- ✓ EXP - Ingénierie, architecture, conception et services-conseils - 24 144.75 \$  
Préparation de plans et devis pour l'aménagement d'étangs de reproduction pour la rainette faux-grillon
- ✓ KSB Pumps Inc. (Canada) - 31 240.00 \$  
Acquisition de 2 pompes submersibles pour la station de pompage
- ✓ Shellex - Groupe conseil - 72 376.76 \$  
Surveillance de chantier - Travaux de reconfiguration de la rue du Pont
- ✓ Ali Excavation Inc. - 81 853.03 \$  
Travaux d'aménagement d'une aire de stationnement au presbytère/parc du Bosquet
- ✓ Emblm - 27 379.66 \$  
Mobilier nouvelle caserne de pompiers
- ✓ Valspec - 28 743.75 \$  
Spectacle Fête familiale 2024
- ✓ Construction Jacques Théorêt Inc. - 132 198.41 \$  
Rénovation du bâtiment de service dans le parc de la Rivière-Saint-Louis
- ✓ Le Groupe JDL Laguë - 51 163.88 \$  
Acquisition d'un tracteur multiservices

### 3.3 CONTRATS À LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC (TAXES INCLUSES)

En 2024, la Municipalité a octroyé quatre (4) contrats issus d'un lancement d'appel d'offres public, comme suit :

- ✓ 9124-4277 Québec Inc. / Noël et Fils - 800 585,30 \$  
Déneigement 2025 à 2030
- ✓ Construction J.P. Roy - 1 754 622.51 \$  
Travaux de raccordement de la rue du Canal à la rue du Pont
- ✓ Ali Excavation Inc - 804 807,67 \$  
Travaux de pavage et réparations de diverses rues
- ✓ Construction Jacques Théorêt Inc. - 1 983 317.60 \$  
Construction d'un bâtiment communautaire dans le parc de la Rivière-Saint-Louis

## 4. PLAINTES

---

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement numéro 22-164 sur la gestion contractuelle.

## 5. SANCTION

---

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement numéro 22-164 sur la gestion contractuelle.